

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022 Affichage : 23/12/2022



DÉCISION N°D-2022-190

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES POUR L'ASSOCIATION MUSIC'ENSEMBLE

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/048 du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la demande de Madame Anne Le Borgne, Présidente de l'association Music'ensemble, de disposer d'un équipement municipal afin d'y permettre un concert, le dimanche 29 janvier 14h à 19h,

Considérant la disponibilité de l'équipement indiqué dans ladite convention,

Considérant la convention de mise à disposition de l'équipement municipal annexée à la présente,

DÉCIDE

Article 1:

d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Poletto à signer la convention de mise à disposition du Conservatoire municipal pour l'organisation d'un concert, à titre gracieux,

le dimanche 29 janvier de 14h à 19h.

Article 2:

dit que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil

municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Trésorier.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 22/12/2022

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse